



Sommaire

Edito
P. Boudet, Responsable du
groupe CGT au Ceser

.....p.1

Séance plénière du 15 février 2016

P. Boudet.....p.2

Evolution du CESER

S. Creach.....p.3

Réforme territoriale en Bre-
tagne

J.E. Coatrieux.....p.4

Orientations budgétaires

SPECIAL CESER

Séance plénière du 15 février 2016



EDITO de
Patrice BOUDET

C'est la première séance plénière du Ceser depuis les élections régionales de décembre. Un seul dossier important à l'ordre du jour sur les orientations budgétaires 2016. Exercice obligatoire chaque année, celui-ci est particulier puisqu'il est présenté comme pluriannuel pour la durée du mandat et donc extrêmement important. S'inscrivant dans une stratégie financière et budgétaire contrainte (baisse des dotations aux collectivités et nouvelles compétences), **la CGT, dans son intervention, n'a pas manqué de relever la difficile équation posée entre l'ambition affichée et l'effort de rationalisation annoncés.** En mars, l'examen du budget primitif donnera les détails de cette politique.

Deux autres dossiers, l'évolution du Ceser et la réforme territoriale : efficacité et solidarité, sont des travaux de groupes de travail internes, présentés à cette séance. On verra dans les déclarations, que **la CGT a pesé pour que les hommes et plus singulièrement les salariés soient au centre de l'action publique** (dossier réforme) et a exprimé des craintes dans un avenir pas si lointain sur certains aspects de la démocratie d'une part et la place du dialogue social territorial d'autre part (dossier Ceser).

Une étude intitulée « Pour des activités industrielles créatrices d'emploi en Bretagne » sera restituée lors du forum public, ouvert à toutes et tous, à Rennes et Brest (visioconférence) le Vendredi 18 Mars après-midi. Etude restituée dans le Rapid info n° 464, elle ne manque pas d'intérêt pour l'intervention CGT notamment sur l'aspect « emploi durable » dont le contenu y est développé et sur le triptyque « industrie, emploi et territoires ». Deux tables rondes y seront organisées avec la participation du CRB dans la seconde. **La semaine du 14 au 18 mars a été décrétée « semaine de l'industrie », alors tous à vos agendas !**

Rennes le 19/02/2016



Vendredi 18 mars 2016 / 13h30 - 17h00

**INRIA, Campus universitaire de Beau-
lieu à RENNES**

**Retransmission à l'Université de Bre-
tagne Occidentale, 3 rue des archives à
BREST**

- ◆ **Présentation de l'étude par M. Patrice BOUDET et M. Henri DAUCE, co-rapporteurs de l'étude du CESER**
- ◆ **Table ronde : Comment les entreprises et les acteurs des territoires peuvent-ils agir ensemble pour rendre l'emploi plus durable ?**
- ◆ **Table ronde : Comment mieux articuler l'action des collectivités et des acteurs socio-économiques pour mieux soutenir l'emploi industriel ?**
- ◆ **Réflexions du grand témoin : M. Jean-François DEHECQ, Vice-président du Conseil national de l'industrie**

Conclusion du forum par M. Jean HAMON



Se reporter au n°
464 Rapid Info

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

EVOLUTION DU CESER

Nouvelle impulsion à la démocratie régionale

Intervention de Patrice BOUDET



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

A l'heure où l'usage, l'expression de la démocratie est souvent détournée voire galvaudée, mais toujours prise à témoin, il y a lieu de se poser des questions. Aussi, la CGT partage le propos du CESER sur les nouvelles formes de consultation directe, via les nouveaux outils numériques et réseaux sociaux avec ce qu'elles engendrent. Cette « démocratie d'opinion », qualifiée comme telle par le CESER, satisfait ceux qui s'expriment et ceux qui la commandent. De plus, les organisations de ces consultations ne sont pas complètement neutres et cela n'est pas sans poser de problèmes. Si on y prend garde, il pourrait suffire d'un sondage pour entériner une stratégie politique engageant l'ensemble des citoyens.

Cette idée semble faire des émules ailleurs avec l'actualité sociale et son lot de projets de réformes du travail dont une permettrait cette forme de légitimité par le contournement des OS avec une consultation directe des salariés. Est-il utile de dire que la CGT, avec d'autres, y est clairement opposée ?

Le CESER s'est déjà exprimé à plusieurs reprises dans des avis et études sur les formes appropriées de nouvelles consultations publiques. Le rapport a donc raison de réaffirmer, quand il cite les travaux du CESER, la qualité de la réflexion de la société civile organisée et de mettre en avant la légitimité démocratique et son utilité.

Comment peut-on imaginer une expression dite démocratique sans une véritable organisation de débats et de confrontations d'idées à partir d'outils et d'éléments mis à la disposition de toutes et tous ?

Pourtant, il y a des exemples de consultation, facteurs de défaillance démocratique à l'instar de nombre de rendez-vous électoraux. Faut-il s'en étonner ? Pour reprendre encore une fois le CESER « il y a un risque de distanciation entre élus et citoyens ». Or, ce n'est malheureusement plus un risque mais bien une réalité pour bon nombre d'entre eux.

Alors oui, la CGT considère que les CESER et le CESE aussi, ont toute leur place dans l'espace démocratique consultatif.

Oui, les CESER sont utiles, légitimes et nécessaires à la vie démocratique de nos territoires

Leur utilité est suffisamment développée dans le document pour ne pas en reprendre ici les éléments.

Leur légitimité s'assoie aussi sur la représentation de ses membres qui ne sont pas là à titre individuel (hors coll. 4) mais bien au titre d'organisations représentatives, constituées et reconnues.

Enfin leur nécessité, justifiée bien souvent avec ses avis sur les politiques publiques régionales, trouve écho auprès des décideurs.

La loi NOTRe conforte les CESER avec de nouvelles compétences sur « sa contribution à l'évaluation et au suivi des politiques publiques ».

La CGT s'en satisfait. Pour autant, la place, voire l'existence des CESER dans la nouvelle loi a tardé à se concrétiser. Faut-il rappeler par exemple, que les organisations du collège II, et sans doute d'autres, n'ont été sollicitées qu'après le vote de la loi et

n'ont donc pas pu donner leur avis en amont sur ce que pouvaient être les CESER et leur fonctionnement dans le cadre de l'évolution territoriale ? C'est un bel exemple de démocratie ! Faut-il rappeler encore que des parlementaires ont même souhaité par amendement, la suppression pure et simple des CESER ?

Ceux qui pensent que cet objectif est définitivement abandonné, feraient bien d'y réfléchir à nouveau.

Dans ces conditions, la pérennité et le devenir des CESER restent posés.

C'est pourquoi, le rapport du CESER de Bretagne vient à point nommé pour redonner dynamique et perspective au rôle et aux travaux de notre institution.

Vient alors se poser la question des moyens pour assurer l'ensemble de ces missions. Nous ne serons pas exhaustifs, mais nous souhaitons en citer deux.

Si la loi NOTRe a maintenu un nombre quasi équivalent de membres, elle ne dit rien sur les moyens nouveaux nécessaires au CESER liés à ses nouvelles compétences. L'examen des OB sur la mandature 2016/2021, orientations inscrites dans un cadre de rigueur et de contrainte, ne sont pas de nature à rassurer de ce point de vue.

La question des moyens se pose aussi en termes de mise à disposition de membres. En 2013, lors du renouvellement, le Premier Ministre et le Préfet ont souhaité entre autre une assemblée rajeunie, féminisée et plus en phase avec la société. La CGT partage cette approche et essaie de l'appliquer. Ceci étant, s'agissant des jeunes, elle se heurte bien souvent à des problèmes de déroulement de carrière.

Autre exemple, pour les militants du secteur privé ne disposant pas de droit syndical dans leur entreprise, il est quasi impossible de les dégager. C'est aussi malheureusement le cas pour d'autres instances territoriales.

Tout n'est donc pas si simple mais il faudra, sans aucun doute, apporter des solutions à ces questions si on veut conforter durablement l'expression démocratique pour donner sens et qualité au dialogue social territorial dont le CESER en est un élément important.

Afin de rester dans le temps imparti et donc conclure, la CGT approuve ce rapport du CESER





Si le débat sur les orientations budgétaires prévu par le Code Général de Collectivités territoriales constitue un temps de débat sur les grandes lignes budgétaires de la région, l'exercice qui nous est proposé cette année se démarque très sensiblement des exercices précédents.

En effet, l'une des particularités de ce document sur les orientations budgétaires, c'est qu'il dépasse désormais le cadre de l'année à venir pour s'inscrire dans la durée du mandat des élus du Conseil régional. Ces orientations marquent un grand tournant de la politique régionale en rupture avec les exercices précédents, renforçant le rôle et la place de la conférence territoriale de l'action publique dans laquelle la Région entend jouer un rôle prépondérant.

Il s'agit donc désormais de grandes orientations pour la durée de la mandature autour de 6 grandes ambitions, dans le cadre de contraintes budgétaires et de réformes territoriales assumées.

Pour la Région, les documents font état de réductions de dotations en provenance de l'Etat à hauteur de 71 millions d'euros en fin de période et de 158 millions en impact cumulé.

Il semble désormais lointain le temps où l'exécutif, insistait sur les transferts de compétences imposés sans les financements appropriés dont les montants étaient estimés aux alentours de 35 millions d'euros de recettes en moins chaque année.

Désormais, les diminutions de dotations de l'Etat en direction des collectivités territoriales sont présentées comme une fatalité qui s'impose à nous sans possibilité de réversibilité.

A la CGT, nous contestons cet état de fait. La décision de baisser de 11 milliards la contribution de l'Etat aux collectivités s'inscrit bien dans le prolongement de l'adoption par l'assemblée nationale, du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance en septembre 2012 d'une part et par le choix politique du pacte de responsabilité et la création du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi à hauteur de 40 milliards d'euros dont 11 milliards prélevés sur les dotations aux collectivités territoriales d'autre part.

Rappelons également que ce CICE avait pour objectif affiché la création d'un million d'emplois qui, si l'on se réfère aux derniers chiffres du chômage, est loin d'être atteint.

Dans le même temps, les collectivités territoriales qui réalisaient 70% de l'investissement public en France, ont, d'ores et déjà, réduit leurs investissements, venant aggraver la situation économique, déjà

précaire des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Désormais, l'heure est aux coupes franches dans les budgets avec son corollaire, la remise en cause des services publics de proximité offerts aux populations dont les plus modestes et la suppression de centaines d'emplois en contrat à durée déterminée.

A l'heure, où la culture du résultat, l'évaluation des politiques publiques sont au cœur de la volonté affichée, sans doute conviendrait-il de commencer par mesurer celles mises en place depuis ces trente dernières années au nom de l'emploi qui, d'évidence n'ont pas atteint leur but.

Tout en affirmant s'inscrire dans la continuité de l'action publique engagée depuis 2004, la Région entend désormais recentrer ses actions autour de la mise en œuvre des compétences qui lui sont désormais attribuées dans le cadre de la réforme territoriale.

Elle entend pour se faire, privilégier la concertation, la co-construction et la valorisation des initiatives de terrains dans une démarche d'égalité des chances de développement des territoires et d'égalité des droits, dans ses multiples dimensions.

Dans un contexte de réorganisation territoriale, de fusions et de création de communes nouvelles, qui semblent privilégier l'optimisation fiscale et économique dans une logique de concurrence plutôt que de solidarité, et de réponse aux besoins des populations dans la proximité, il y a vraiment besoin d'une Région stratège pour construire de la cohérence et pérenniser un développement équilibré des territoires désormais fragilisés en Bretagne.

Cela doit être l'ambition qu'il convient de donner au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

S'agissant de la formation, tout comme au CREFOP, la CGT réaffirme qu'il est nécessaire de mettre en place et de déployer des formations qualifiantes qui amènent à l'emploi durable et non à la précarité dont la conséquence est le retour au chômage des stagiaires des formations courtes.

C'est pourquoi la CGT sera particulièrement attentive à la forme et aux moyens dévolus à l'expérimentation permise par la loi NOTRE que la Région souhaite mener dans le domaine des politiques d'accès à l'emploi.

Il ne faudrait pas que cette expérimentation n'ait qu'une visée d'économie budgétaire par une baisse des moyens de l'Etat attribués à Pole Emploi, aux missions locales et autres acteurs de l'insertion.

En ce qui concerne le SPRO, comment peut-on penser que l'accueil des usagers puisse se faire dans de bonnes conditions avec la décision de fermeture des agences de Pôle Emploi les après-midis ?

La priorité donnée à l'emploi et au développement de l'activité doit être accompagnée par des politiques qui sécurisent les activités et les emplois pour développer les territoires.

Notre région a tout à gagner si elle permet aux salariés d'être au cœur de cette transition. Les expérimentations sur la sécurisation des parcours des salariés et du développement économique prévues par le Pacte d'avenir et sa conférence sociale sont des perspectives qui doivent favoriser les convergences et la complémentarité des activités économiques dans les territoires.

La CGT constate que les échanges qui ont eu lieu dans les commissions ont fait l'objet d'une attention particulière du rapporteur général qui a ainsi intégré dans sa version finale les interrogations légitimes que posent les contraintes budgétaires et les réformes territoriales en cours sur la capacité de la région à développer ses ambitions et priorités. C'est pourquoi elle votera l'avis du rapporteur général.

La CGT considère que le cadre contraint dans lequel la région prépare son budget ne sera pas sans conséquence sur ses capacités à mettre en œuvre ses orientations budgétaires. L'examen du budget primitif sera l'occasion de mesurer concrètement les impacts des politiques d'austérité décidées par le gouvernement.

Au moment où la Région s'inscrit dans de nouvelles expérimentations et que de nouveaux transferts de compétences sont programmés, ainsi que la construction d'un service public du développement économique, on ne peut que s'interroger sur les conséquences qu'auront ces réductions sur la capacité des personnels à développer leurs missions.

La CGT réaffirme la nécessité d'une véritable révision des politiques publiques dans l'intérêt des salariés, des retraités, des privés d'emploi, dans l'intérêt aussi de la recherche et de l'investissement productif. Il faut mettre à plat l'ensemble des aides, exonérations et abattements sociaux et fiscaux dont bénéficient les entreprises. Ce sont autant de dépenses publiques qui ne profitent pas, ou très peu, à l'emploi et à l'investissement productif.

La suppression des aides inutiles est indispensable pour dégager des marges pour développer les services publics de qualité et reconquérir la Sécurité sociale.